

Lacanau, le 24 novembre 2021,

Madame, Monsieur,

En tant que membre de l' Association Sportive des Golfs de Lacanau nous avons le plaisir de vous convier à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASGL
Le Dimanche 12 décembre 2021 de 10h00 à 12h00 à la
Salle des Fêtes de Lacanau Ville,
21 Avenue Albert François, 33680 Lacanau

Accès réservé aux seuls membres de l'ASGL ou aux invités à jour de cotisation
le 30 novembre 2021

Merci de vous munir d'un masque et de votre pass sanitaire qui sera contrôlé à l'entrée lors de l'émargement

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport des Commissions Sportives et Animation
- Rapport Financier : quitus pour l'exercice 2020/2021
- Orientations de la saison 2021/2022
- Cotisations 2021/2022/2023
- Désignation d'un membre d'honneur de l'ASGL
- Présentation du budget prévisionnel 2021/2022
- Questions diverses : à adresser au Président par écrit avant le **5 décembre 2021** - comme chaque année il n'y aura pas de questions orales
- Intervention des trois directeurs des golfs de Lacanau
- Clôture de l'Assemblée Générale par Monsieur le Maire ou son représentant.

ainsi qu'à:

L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE L'ASGL

Dimanche 12 décembre 2021 à 12h00 à 13h00 à la
Salle des Fêtes de Lacanau Ville
21 Avenue Albert François, 33680 Lacanau

Accès réservé aux seuls membres de l'ASGL ou aux invités à jour de cotisation
le 30 novembre 2021

Merci de vous munir d'un masque et de votre pass sanitaire

L'ordre du jour sera le suivant :

Mise à jour des statuts de l'association portant sur les points suivants:

1. *Suppression des articles faisant référence à SSLO (Société Sportive Lacanau Océan) qui n'existe plus (articles 2 modifié et 13 supprimé)*
2. *Mention d'une charte des joueurs pour les compétitions par équipe (article 6)*
3. *Alignement de la durée de mandature du bureau (4 ans) sur la durée de celle du conseil de discipline (4 ans) (article 11)*
4. *Suppression des références au registre spécial actant des modifications et changements affectant une association qui n'est plus obligatoire depuis l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 (article 11)*
5. *Droits de vote à l'AG (article 12)*
 - *A partir de 16 ans*
 - *En dessous de 16 ans, peuvent être représentés par une personne ayant l'autorité parentale à leur égard*
 - *Pouvoirs: 3 maximum pour s'aligner avec l'AG extraordinaire*
6. *Corrections typographiques et de format*

Pour l'Assemblée Extraordinaire, vous pouvez donner pouvoir à un membre si vous ne pouvez y assister. Un membre ne peut toutefois détenir que trois pouvoirs maximum pour l'Assemblée Extraordinaire

J'espère vous voir nombreux à ces deux assemblées générales!

Amicalement,

Jean Paul ROUMAT

Président

ASGL : Association Sportive des Golfs de Lacanau / Affiliée à la FFG / Préfecture N°W334001654 Lacanau.

[Télécharger le modèle de pouvoir en pdf](#)
[Télécharger le modèle de pouvoir en MS Word](#)

